

# CERTIFICATION HAS QUALITÉ DES SOINS 6<sup>ÈME</sup> VERSION 2025

Décryptage opérationnel pour mieux se préparer

**LE VENDREDI 14 FÉVRIER 2025** de 13h30 à 16h30  
- en classe virtuelle -

Le CNEH vous propose une demi-journée animée par des directions, soignants, équipes qualité issus d'établissements ayant bénéficié de la certification HAS

## OBJECTIF DE LA JOURNÉE

Appréhender concrètement l'ajustement du référentiel HAS

## PROGRAMME

- Les principaux axes de la 6<sup>ème</sup> version de la certification
- Traduction opérationnelle des nouvelles attentes
- Focus sur les critères impératifs : comment se préparer au mieux pour éviter les fiches anomalies ?
- Quelles actions mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la nouvelle certification HAS ?
- Comment viser la certification qualité des soins v2025 ?
- Comment ambitionner la certification Haute qualité des soins v2025 ?

## INTERVENANTS

Directeurs, soignants et membres d'équipes qualité

**Coordinateurs :** Jean-Luc Le Moal, directeur du pôle QualiSanté

**Contact :** Tél. 06.82.89.94.42 - Email : jean-luc.lemoal@cneh.fr

## PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs qualité • Membres des équipes qualité et gestion des risques • Direction des soins • Cadres et cadres supérieurs de santé • Tout professionnel impliqué dans la démarche qualité

**PRÉREQUIS :** Ne nécessite pas de prérequis

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Retours d'expériences et de situations vécues • Interactivité • Nombreuses illustrations

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Tour de table et questionnaire d'évaluation à chaud

**TARIFS** nets de taxe : Adhérent CNEH - 300 € / Non-adhérent CNEH - 330 €



## INSCRIPTION

- sur le site **cneh.fr / rubrique Formation**
  - par mail : [formation@cneh.fr](mailto:formation@cneh.fr) ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff
- Renseignements : Bénédicte Ambry, Tél. 01 41 17 15 65 - E-mail : [benedicte.ambry@cneh.fr](mailto:benedicte.ambry@cneh.fr)

**Le 14 Février 2025 de 13h30 à 16h30**

**Lieu :** en classe virtuelle

### Tarifs nets de taxe

- Adhérent : 300 €
- Non-adhérent : 330 €

**Facturation sur Chorus Pro\*** : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) ..... Numéro d'Engagement Juridique (EJ) .....

### Établissement\*

Raison sociale .....

Adresse .....

..... CP .....

Ville .....

Tél. ....

### Responsable de formation\*

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

### Participant\*

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

### Participant\*

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton – 92240 Malakoff - [RH@cneh.fr](mailto:RH@cneh.fr). Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à [RH@cneh.fr](mailto:RH@cneh.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

**\*Tous les champs sont obligatoires**

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.